

Table des matières

LOIS DU QUÉBEC

LQ-1	Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. Q-2	3
LQ-2	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1 [Extraits]	145
LQ-3	Loi sur le développement durable, RLRQ, c. D-8.1.1.	167
LQ-4	Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, RLRQ, c. C-6.2.	177
LQ-5	Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, PL 102 (2022, c. 8).	193

RÈGLEMENTS DU QUÉBEC

– APPLICATION ET ÉVALUATION –

RQ-1	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement [RLRQ, c. Q-2, r. 17.1]	217
RQ-2	Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets [RLRQ, c. Q-2, r. 23.1]	315

– AIR –

RQ-3	Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère [RLRQ, c. Q-2, r. 4.1].	341
RQ-4	Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère [RLRQ, c. Q-2, r. 15]	419
RQ-5	Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre [RLRQ, c. Q-2, r. 46.1]	715
RQ-6	Détermination des plafonds annuels d'unités d'émission de gaz à effet de serre relatifs au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2013-2020 et pour la période 2021-2030 [RLRQ, c. Q-2, r. 15.2 et r. 15.3].	921
RQ-7	Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert [RLRQ, c. R-6.01, r. 6]	925

– EAUX –

RQ-8	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection [RLRQ, c. Q-2, r. 35.2]	927
RQ-9	Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau [RLRQ, c. Q-2, r. 14].	959

RQ-10	Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées [RLRQ, c. Q-2, r. 34.1]	971
RQ-11	Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau [RLRQ, c. Q-2, r. 42.1]	989
RQ-12	Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques [RLRQ, c. Q-2, r. 9.1]	993

– MATIÈRES DANGEREUSES –

RQ-13	Règlement sur les matières dangereuses [RLRQ, c. Q-2, r. 32]	1061
RQ-14	Règlement sur le transport des matières dangereuses [RLRQ, c. C-24.2, r. 43]	1105

– SOLS –

RQ-15	Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés [RLRQ, c. Q-2, r. 18].	1117
RQ-16	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles [RLRQ, c. Q-2, r. 19]	1145
RQ-17	Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains [RLRQ, c. Q-2, r. 37].	1191
RQ-18	Règlement concernant la valorisation de matières résiduelles [RLRQ, c. Q-2, r. 49].	1217
RQ-19	Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés [RLRQ, c. Q-2, r. 47.01]	1237

LOIS DU CANADA

LC-1	Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. 1999, ch. 33	1249
LC-2	Loi sur l'évaluation d'impact, L.C. 2019, ch. 28	1367
LC-3	Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses, L.C. 1992, ch. 34.	1415
LC-4	Loi sur les pêches, L.R.C. (1985), ch. F-14	1435

RÈGLEMENTS DU CANADA

– ÉVALUATION –

RC-1	Règlement sur les activités concrètes, DORS/2019-285.	1481
RC-2	Règlement sur les renseignements et la gestion des délais, DORS/2019-283.	1491
RC-3	Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale, DORS/97-181	1499
RC-4	Règlement établissant les échéanciers relatifs aux études approfondies, DORS/2011-139.	1505
RC-5	Règlement sur le recouvrement des frais, DORS/2012-146.	1509

Table des matières

– PÊCHES / EAUX USÉES –

RC-6 Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants, DORS/2002-222 1515

RC-7 Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées, DORS/2012-139 1559

AUTRES DOCUMENTS

AD-1 Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés 1599

AD-2 Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés
et Plan d'action 2017-2021 1807

AD-3 Note d'instructions 98-01 sur le bruit 1833

INDEX ANALYTIQUE. 1851